Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212202949-20251128-2025_11_09-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du **28 novembre 2025**
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Catherine LE PROVOST, Laurence GUEGAN, Kévin LE COËNT, Claudine CAUMONT

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance : Catherine LE PROVOST

Date de la convocation : 20 novembre 2025

Date de la convocation : 20 novembre 2025

2025-11-09 : Transfert de compétence des assainissements collectifs - mise à disposition du personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de transférer la compétence assainissements collectifs à la communauté de communes par délibération 2025-06-04 en date du 06 juin 2025.

Plusieurs aspects ont alors été pris en compte :

- Sur le plan patrimonial
- Sur le plan comptable
- Sur le plan financier
- Sur le plan des contrats
- Sur le plan personnel

Pour ce dernier aspect concernant le personnel, m. le maire rappelle qu'il s'agit pour les communes membre de décider si elles souhaitent mettre à disposition leurs agents publics communaux à la communauté de communes ou si c'est cette dernière qui emploiera des agents communautaires pour l'entretien et la surveillance des assainissements collectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de ne pas mettre à disposition de la communauté de communes, les agents publics communaux**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gildas GUYADER